

Lettre ouverte



COMMUNIQUE DE PRESSE DES COLLECTIFS FRANÇAIS NON AUX PETROLE ET GAZ DE SCHISTE ET DE HOUILLE* Effluents de forage : A Tritteling, EGL patauge toujours et mène les services de l'Etat en bateau

<http://www.nongazdeschiste.fr/>

Le 11 février 2014

Contacts médias :

Thérèse Delfel : therese.delfel@yahoo.fr
Françoise Lienhard 09 54 14 53 26

Monsieur Philippe Martin
Ministre de l'Ecologie, du
Développement durable et de l'Energie
Hôtel de Roquelaure
246, boulevard Saint-Germain
75007 Paris

OBJET : gestion des effluents du forage de Tritteling-Redlach (Permis Bleue Lorraine) - et accident sur ce forage - Gaz en couche de charbon

Monsieur le Ministre,

A ce jour, nous sommes sans réponse à notre précédent courrier, une lettre ouverte datant du 16 décembre dernier ([voir annexe 1](#)), remise directement entre les mains de Monsieur Rol-Tanguy, votre directeur de cabinet, par Madame Isabelle M., membres des Collectifs français « Non aux pétrole et gaz de schiste et de houille », et adressée à vous-même, le même jour, par recommandé avec accusé de réception. Ce courrier demandait des éclaircissements sur la gestion opaque des effluents du forage en objet, et nous tenons à vous faire part de notre étonnement devant le silence de vos services à notre égard.

Ce silence nous étonne d'autant plus que Madame Diane Szynkier, votre conseillère technique, est en possession de réponses à ces questions puisque un membre de Jura Nature Environnement et partageant nos inquiétudes, a reçu, le 14 janvier dernier, de la part d'Anne-Florie Le Clézio-Coron, Chef du service prévention des risques DREAL Lorraine, quelques unes des réponses à ses interrogations, qui sont aussi les nôtres. Madame Szynkier était en copie de ce courrier de la DREAL. ([voir annexe 2](#)).

La destinataire du courrier de Madame Le Clézio-Coron nous a fait suivre ce courrier électronique, et à sa lecture, nous constatons une inadéquation entre ce qu'affirme la DREAL et les témoignages que nous avons reçus d'autre part.

1. Contradictions des témoignages locaux et des informations de la DREAL

Nous n'allons pas revenir ici sur la dangerosité des effluents de forage, que nous avons rapidement évoqués dans notre précédent courrier. Mais nous relevons que, selon la DREAL: "*A ce jour, aucune boue de forage n'a été expédiée en dehors du site ; les boues produites, d'un volume estimé à **25 m3**, sont **entreposées dans un bassin étanche** situé dans l'emprise du site. Elles **seront réutilisées** dans la poursuite du forage. Néanmoins, une mesure a été effectuée sur un échantillon, le 28 octobre 2013, par le laboratoire allemand H. Marx."*

* Collectifs citoyens opposés à l'exploration et à l'exploitation des hydrocarbures « non conventionnels », à la fracturation du sous-sol, aux forages extrêmes et appelant à une véritable transition énergétique pérenne.

Lettre ouverte

Or cette affirmation de la DREAL est en totale contradiction avec les témoignages de plusieurs personnes habitant le village et les environs (nous vous avons déjà fait part de certains d'entre eux - [voir annexe 1](#)), qui maintiennent leurs dires selon lesquels : "les multiples citernes convoyées pendant une dizaine de jours après le début de cet incident, ont traversé le village en direction de Folschviller et non l'inverse, certaines se dirigeant vers le délaissé de Tritteling qui ne mène qu'aux champs."

Mais ce n'est pas tout : suite à la parution sur le site *Reporterre* ([note 1](#)) de notre lettre ouverte mentionnée plus haut, un habitant de Faulquemont a appelé la rédaction de ce site d'information le 22 décembre pour indiquer « que les boues rejetées par la société EGL partent dans une station d'épuration gérée par le district urbain de Faulquemont ([note 2](#)). Les boues y sont analysées. Elles ne contiennent pas de métaux toxiques ou de produits chimiques hors normes, sans quoi elles ne seraient pas acceptées. Toujours selon cette source, qui a voulu rester anonyme, les boues épurées sont ensuite ré-utilisées comme engrais agricole. » Le caractère anonyme de cette déclaration à *Reporterre* montre bien l'ambiance délétère qui règne autour de la gestion de ces effluents dans le secteur en question.

Or le District Urbain de Faulquemont dit « *assurer en régie directe (uniquement avec du personnel Distrial) l'assainissement des eaux usées domestiques. La gestion des eaux pluviales reste une compétence communale* ». Comment ne pas s'étonner alors que des eaux industrielles issues d'un processus d'exploration minière soient ainsi traitées dans une structure municipale. Qui a effectué les analyses préalables ? Les employés du district ? Avec quels moyens techniques et financiers ? EGL ? Quels substances ont-elles été recherchées ? Nous dénonçons ici des procédés plus que douteux, loin d'être conformes à ce que l'on est en droit d'attendre d'une compagnie gazière digne de ce nom, et surtout mettant en danger la santé des habitants de cette région.

Nous ne mettons pas en doute la sincérité de la DREAL, mais nous nous interrogeons sur la réalité des faits, et sur l'adéquation des moyens mis en œuvre pour la gestion de ce forage. Car l'explication de la DREAL ne donne aucune raison à ces trajets et nie même ces trajets, qui ont pourtant été remarqués et suivis par des témoins. Elle n'évoque pas non plus le fait que ces effluents aient été traités en station d'épuration.

Parce que les enjeux en matière de sécurité publique sont très importants, il nous paraît nécessaire, Monsieur le Ministre que cette situation soit éclaircie rapidement par les services de l'Etat.

2. Accidents de forage

Bien qu'aucune information n'ait permis au public de connaître la nature et l'importance de l'accident de forage qui a eu lieu le 2 novembre 2013 sur la plateforme de Tritteling - dont EGL a, pour tout le moins, tenté de minimiser l'importance - nous nous inquiétons de cet événement que la DREAL Lorraine évoque comme une peccadille dans son courrier adressé en réponse à la demande de Mme Szynkier : « *Le 24 octobre 2013, la société SMP, spécialisée dans les forages pétroliers, a repris le forage et a atteint, le 2 novembre 2013, la cote -478m, base de la formation géologique du Bundsandstein. Constatant une perte anormale de boues de forage, la société a décidé de remonter le train de tiges pour procéder à un contrôle du puits. C'est au cours de cette opération qu'un incident technique s'est produit sur l'appareil de forage (rupture de chariot mobile entraînant le train de tiges) et que la tête de forage est restée bloquée à la cote -433 m, immobilisant le train de tige entre -133 m et -433 m* » . La profondeur atteinte mentionnée ici par la DREAL nous surprend car Messieurs Bataille et Lenoir, dans leur rapport final à l'OPECST sur LES TECHNIQUES ALTERNATIVES À LA FRACTURATION HYDRAULIQUE POUR L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION DES HYDROCARBURES NON CONVENTIONNELS ([note 3](#)), mentionnent, à la p. 63, qu'au 31 octobre 2013, cette profondeur était d'environ 700m. A partir de quelle cote ? Il est étonnant par ailleurs que les deux rapporteurs, informés de la profondeur du forage au 31 octobre, soit une semaine après l'accident, n'en aient pas été informés, et qu'ils n'en aient pas fait mention dans leur rapport...

* Collectifs citoyens opposés à l'exploration et à l'exploitation des hydrocarbures « non conventionnels », à la fracturation du sous-sol, aux forages extrêmes et appelant à une véritable transition énergétique pérenne.

Lettre ouverte

Car la perte du fluide de forage n'est pas anodine : elle signifie que ce fluide a rencontré une faille ou une cavité, comme le craignait le préfet de Moselle dans son arrêté du 17 septembre 2012.

La présence de phénomènes karstiques ayant été recensée dans les calcaires du Muschelkalk supérieur dans le secteur concerné par le projet, la présence de cavités étant probables, il convient d'en tenir compte dans les opérations de forage.

Il est donc à craindre que le fluide de forage se soit trouvé en contact avec l'eau des galeries ennoyées. Quelles ont été les mesures prises pour éviter et parer à cette perte de fluide de forage. Cette eau a-t-elle été pompée ? Dans quels volumes ? Comment a-t-elle été gérée ?

En vertu la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, nous demandons à pouvoir consulter une copie de tous les rapports hebdomadaires que l'opérateur doit fournir à la DREAL.

3. NON, Les *cuttings* ne sont pas des déchets inertes !

Au sujet des *cuttings*, voilà ce que dit la DREAL : "*concernant les cuttings [...] d'un volume de 37,5 m3, ceux-ci après analyse, ont été évacués par une entreprise pour valorisation en BTP : analyse effectuée le 28 octobre 2013 sur un échantillon, au regard des seuils de l'arrêté du 28 octobre 2010 relatif aux installations de stockage de déchets inertes.*"

Comment la DREAL peut-elle cautionner cette pratique qui ne nous paraît pas conforme à la loi ?

Car ces *cuttings* ne peuvent être considéré comme des déchets inertes : l'arrêté que mentionne la DREAL (*note 4*) précise en effet, dans son article 4, que sont exclus du champ d'application de cet arrêté « les stockages de déchets provenant de la prospection, de l'extraction, du traitement et du stockage de ressources minières, y compris les matières premières fossiles, et les déchets issus de l'exploitation des mines et carrières, y compris les boues issues des forages permettant l'exploitation des hydrocarbures ». Les *cuttings*, fragments de roches issus de ce forage visant des hydrocarbures gazeux en couche de charbon, ne sont donc pas assimilables à des déchets inertes : il est connu qu'ils adsorbent en effet des substances utilisées pour le forage, des hydrocarbures et des contaminants divers présents dans le sous-sol ou dans la boue de forage. Ils sont également potentiellement radioactifs si l'eau et les adjuvants utilisés, ou le sous-sol traversé, contiennent des particules radioactives.

Quels substances et éléments ont été ciblés dans l'analyse évoquée par la DREAL ? Pourquoi la DREAL n'a-t-elle pas remis le résultat de ces analyses à Madame Szynekier ? Nous attirons votre attention sur le fait qu'il est facile de nier la présence de substances toxiques non recherchées dans un échantillon. Les analyses ont-elles porté, par exemple sur la radioactivité présente dans ces échantillons ?

Où et comment ces déchets industriels ont-ils été transportés ? L'Etat peut-il accepter que des déchets industriels spéciaux, potentiellement radioactifs puissent être transportés ou utilisés dans le BTP.

Nous vous prions de demander instamment à vos services de tout mettre en oeuvre pour que cesse, conformément à la loi, l'assimilation des *cuttings* à des déchets inertes, dans le cadre de ce forage en particulier, mais également de la totalité des forages effectués sur le sol français.

4. Nature des boues et des *cuttings*

De manière plus fondamentale, nous nous interrogeons sur la nature des effluents provenant de ce forage. Madame Le Clézio-Coron, informe en effet les destinataires de son courrier, et donc, Madame Szynekier que « les eaux utilisées (pour le forage) proviennent du bassin de stockage des eaux du

* Collectifs citoyens opposés à l'exploration et à l'exploitation des hydrocarbures « non conventionnels », à la fracturation du sous-sol, aux forages extrêmes et appelant à une véritable transition énergétique pérenne.

Lettre ouverte

site de Folschviller, l'autre partie provenant de l'eau traitée de la station de Créhange ». Et plus loin elle ajoute :*« Ce sont les tests de production du puits (qui ne pourront démarrer que lorsque le forage sera terminé), au cours des premiers jours, voire des premiers mois, qui seront producteur d'eau, eau potentiellement chargée en polluant ».*

La DREAL Lorraine affirme donc qu'une partie de l'eau utilisée dans le processus de forage de Tritteling-Redlach est une eau qui a déjà servi pour le forage de Foschviller 2, seul puits horizontal multilatéral dans le charbon en Europe, où ont été réalisées deux campagnes de tests, en 2008-2009 et en 2011 et 2012 (rapport Bataille et Lenoir cité plus haut, p. 60) (*note 3*), une eau issue d'une profondeur de - 1500 m, qui est donc déjà potentiellement polluée avec des éléments fossiles du type arsenic, chrome, strontium, baryum et éventuellement radium, en plus d'une très forte teneur en sel, avant même de pénétrer dans le sous-sol. A noter que la très probable radioactivité dans le sous-sol lorrain avait été mise en évidence, en 1982 déjà, par les conclusions de Jacques Ricour du BRGM (*voir annexe 3*).

Nous avons donc de fortes craintes que cette eau industrielle ait été en contact avec les nappes phréatiques du Buntsandstein et du Muschelkalk lors du forage, avant la cimentation du puit et la mise en place du cuvelage, et en particulier à l'occasion de l'accident mentionné plus haut, le jeu des failles étant incontrôlable et le puits n'étant pas encore cimenté (de -145 m à -478m) lors du forage par la société SMP. Nous craignons que ce fluide, refoulé avec les débris dégagés par le forage, stocké près des puits dans des bourbiers à ciel ouvert sur le site d'une plate-forme située à quelques centaines de mètres des habitations, ne représente un réel danger pour la population et l'environnement.

Nous demandons à connaître la liste des produits utilisés pour le forage, leur nom commercial et leur composition, tous éléments qui doivent être confiés à la DREAL dans le cadre d'un forage, et auquel le citoyen peut avoir accès, en vertu de la loi.

Dans le cas où ces eaux seraient réellement traitées dans une station d'épuration du district urbain de Faulquemont et que les boues épurées seraient ensuite ré-utilisées comme engrais agricole, comme le prétend la personne anonyme citée par le site *Reporterre*, nous attirons votre attention, monsieur le Ministre, sur la mise en danger de la santé publique que constituent de telles pratiques et sur la responsabilité de l'Etat.

5. Analyses

Concernant enfin les analyses pratiquées lors de ce forage, la DREAL déclare de manière laconique : *« Néanmoins, une mesure a été effectuée sur un échantillon, le 28 octobre 2013, par le laboratoire allemand H. Marx. Cette mesure n'appelle pas de remarque particulière ».* Nous constatons qu'en toute opacité cette affirmation de la DREAL n'est pas assortie des résultats de cette unique analyse. Comment, dans ces conditions, devant cette accumulation de non-dits, de contre-vérités et de mascarades, pouvons-nous accorder du crédit aux résultats d'une seule analyse, réalisée sur un échantillon (prélevés par qui ?) par une entreprise allemande (payée par qui ?).

La DREAL Lorraine, qui affirme que dans le cadre du forage de Tritteling elle demandera à l'exploitant de réaliser une analyse de l'eau issue du puits après les tests de production avant élimination, et d'être informée de ses résultats ; a-t-elle fait de même dans le cadre du forage de Folschviller ? Dans ce cas, la DREAL doit connaître la nature toxique et probablement radioactive de ces effluents. A moins que l'exploitant ne lui remette des analyses incomplètes, et donc non fiables.

D'une manière générale, il n'est pas admissible que la DREAL soit contrainte de demander à être informée des résultats des analyses que doivent pratiquer et lui fournir d'office, dans le cadre des forages, les entreprises gazières et pétrolières, analyses devant être incluses dans un rapport hebdomadaire, comme le précise l'arrêté préfectoral mentionné plus haut et repris ci-dessous :

* Collectifs citoyens opposés à l'exploration et à l'exploitation des hydrocarbures « non conventionnels », à la fracturation du sous-sol, aux forages extrêmes et appelant à une véritable transition énergétique pérenne.

Lettre ouverte

14.7. Rapport hebdomadaire

Un rapport hebdomadaire rétrospectif est adressé chaque lundi avant 16h00 (un autre jour de la semaine peut être retenu en accord avec l'opérateur), au préfet (DREAL)

Ce rapport comporte, jour par jour et séquentiellement, les caractéristiques des opérations réalisées durant la semaine écoulée, notamment :

- forage (durée, profondeur atteinte, déviation, section, ...) ;
- cimentation (densité, caractéristiques, temps de pose, ...) ;
- boue (densité, caractéristiques, ...) ;
- Incidents survenues et remédiations ;
-

Les prévisions de travaux de la semaine suivante doivent être présentées de façon succincte.

En tout état de cause, et pour mettre fin à des pratiques douteuses, voire contraires à la loi, aux suspicions et à d'éventuelles manipulations hasardeuses, nous estimons que ces analyses devraient être réalisées sur des prélèvements effectués sous contrôle d'huissier, par deux laboratoires distincts, aux frais de l'opérateur.

Conclusion

Nous considérons que l'État doit faire montre de plus de rigueur dans la gestion de ce problème, au risque, dans le cas contraire, de cautionner la gestion opaque de ce forage pratiqué par la société exploitante E.G.L.. La question de la gestion des effluents de forage est cruciale dans le cadre de toute activité pétrolière et gazière en matière de protection de l'environnement, en particulier des sols et de l'eau, mais aussi en matière de protection de la santé publique.

Compte-tenu des éléments mentionnés dans ce courrier, nous vous prions avec insistance, Monsieur le Ministre, d'apporter des réponses claires non seulement aux membres des collectifs français qui vous adressent ce courrier, mais à l'ensemble des populations concernées par le forage gazier de Tritteling, et de manière plus générale, par les forages gaziers et pétroliers dans notre pays.

Nous vous demandons de tout mettre en œuvre pour que cessent des pratiques abusives et opaques dans le domaine du traitement des effluents de forage.

Nous vous demandons de veiller à ce que, dans ce domaine, *a minima* la loi soit respectée et que les préfets, à leur niveau assurent une réelle protection des personnes et des territoires.

Dans l'attente d'une réponse à l'ensemble de nos questionnements et de nos demandes, nous vous adressons, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre vigilante et respectueuse considération.

Les Collectifs français "NON aux pétrole et gaz de schiste et de houille"

NON AUX HYDROCARBURES DE SCHISTE ET DE HOUILLE,

NON AUX ÉNERGIES EXTRÊMES,

NI ICI NI AILLEURS, NI AUJOURD'HUI NI DEMAIN

Notes :

(1) <http://www.reporterre.net/spip.php?article5178>

(2) http://www.dufcc.com/site/environnement_assainissement.php

(3) <http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/rap-off/i1581.pdf>

(4) <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023082021&dateTexte=&categorieLien=id>

Annexes :

Annexe 1 : lettre ouverte des collectifs français « NON aux pétrole et gaz de schiste et de houille »

Annexe 2 : courrier de Mme Szynger à Mme S., membre de Jura Nature Environnement

Annexe 3 : Résumé et extrait des Conclusions d'un rapport Jacques Ricour du BRGM, rédigé en 1982

* Collectifs citoyens opposés à l'exploration et à l'exploitation des hydrocarbures « non conventionnels », à la fracturation du sous-sol, aux forages extrêmes et appelant à une véritable transition énergétique pérenne.

Lettre ouverte

Collectifs signataires :

Association Bugey-Sud, stop gaz de schiste (01), Association J'Aime Méjannes (30), Collectif "Houille-ouille-ouille-59/62", Collectif "Les Dindons de la Farce" (France), Collectif "Montpellier Littoral contre les gaz, pétrole de schiste!" (34), Collectif "non gaz de schiste" Florac (48), Collectif 07 SGHDS, Collectif 32 Non au gaz de schiste, Collectif Auzonnet Cèze et Ganière (30), Collectif Basta!Gaz Alès (30), Collectif Causse Méjean - Gaz de Schiste NON ! (48), Collectif Céressou (34), Collectif Citoyen du Narbonnais Non Gaz et Pétrole de Schiste (11), Collectif citoyen Pézenas, Castelnaud de Guers et environs (34), Collectif Citoyen Stop Gaz d'HydroCarbures de Lorraine et d'Alsace (54, 55, 57, 88, 67, 68), Collectif citoyen vivarois stop au gaz de schiste (07), Collectif Clapiers "Non aux gaz de schiste" (34), Collectif de Campagnan (34), Collectif de vigilance CAMIS'GAZ (30), Collectif des 4 chemins(07), Collectif du Pays de Coulommiers (77), Collectif du Pays-Fertois (77),Collectif Ecoc'lectif Degaze de Gignac et Environs (34), Collectif Gardonnenque et Petite Camargue(30), Collectif Garrigue Vaunage (30), Collectif GAZPART (02), Collectif Gravieres(07), Collectif Haut-Bugey Non aux forages d'hydrocarbures (01), Collectif Hautes Cévennes(30), Collectif Ile-de-France non aux gaz et pétrole de schiste et de houille (75 et IDF), Collectif Les Assions (07), Collectif non au gaz de schiste des Pays de Savoie et de l'Ain (01 - 73 - 74), Collectif Non au Gaz de Schiste Pays de Savoie et de l'Ain (74+01), antenne du Pays de Gex, Collectif Non au Gaz et Huile de schiste (47), Collectif NONAUGAZDESCHISTE des ARCS SUR ARGENS (Var, 83), Collectif Revermont, non aux forages (01), Collectif rivières(30), Collectif Stop au Gaz de Schiste Anduze (30), Collectif Stop gaz de schiste 39 (Jura 39), Collectif Stop Pétrole De Schiste Sud 77 (77), Collectif Touche pas à mon schiste ! (07), Collectif Valromey, stop forages (01), Collectif viganais contre le gaz de schiste (30), Collectif Vigilance Gaz de Gardanne Pays d'Aix (13), Collectifs Isérois STOP aux GHRM 38, Hainaut 59 (59)

Lettre ouverte

Annexe 1 : lettre ouverte des collectifs français à Monsieur Philippe Martin 16 12 2013



LETTRE OUVERTE DES COLLECTIFS FRANÇAIS

NON AUX PETROLE ET GAZ DE SCHISTE ET DE HOUILLE*

A MONSIEUR PHILIPPE MARTIN

Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie

GAZ "DE HOUILLE" : A TRITTELING-REDLACH, LE FORAGE EST A L'ARRET ET LES EFFLUENTS DE FORAGES SE VOLATILISENT

<http://www.nongazdeschiste.fr/>

Le 16 décembre 2013

Contact :

Thérèse Delfel à Tritteling 06 72 13 38 64

Walter Navarra 09.50.10.47.53

Monsieur Philippe Martin

Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie

Hôtel de Roquelaure
246, boulevard Saint-Germain

Depuis octobre 2013, la société EGL travaille sur un chantier de forage à Tritteling-Redlach dans le bassin de Saint Avold (en Moselle) pour évaluer la présence de gaz de couche, communément appelé « gaz de houille ». Mais le forage est arrêté depuis une dizaine de jours, et ce pour une durée indéterminée, selon les laconiques informations transmises par la commune aux habitants du village ce 3 décembre. Des "problèmes techniques" justifient cet arrêt, que d'anciens mineurs interprètent comme un potentiel blocage d'une tête de forage dans le puits, problème toujours délicat à résoudre.

Mais ceci n'est qu'une broutille de quelques dizaines (voir centaines) de milliers d'euros. Ce qui inquiète beaucoup plus les membres des collectifs français « Non aux pétrole et gaz de schiste et de houille » est la gestion des effluents de ce forage - qui se présentent sous la forme de très grandes quantités de boues extrêmement chargées en sel, et pouvant contenir, en plus de produits toxiques utilisés par les agents chargés du forage, des éléments fossiles : métaux lourds, **chrome, arsenic, lithium, mercure, strontium, baryum, voire radium, etc.**, des particules en concentration variable suivant les sites explorés **et donc potentiellement radioactives**.

Ce qui est inquiétant, c'est que ces boues ont été convoyées, y compris à travers le village, dans des véhicules-citernes appartenant à des exploitants agricoles du village ! A l'heure où nous rédigeons ces lignes et malgré plusieurs courriers adressés à la préfecture de Moselle et à la DREAL, à laquelle la première nous renvoie, **nous n'avons pu obtenir aucune information sur l'endroit où ces eaux ont officiellement été amenées, sur les autorisations et habilitations de transport, ni surtout sur la nature de ces eaux.**

Selon des témoins, plusieurs de ces véhicules chargés en provenance du site de forage se seraient engagés sur une voie sans issue débouchant dans des champs proches du village. D'autres se seraient dirigés directement vers des exploitations agricoles locales. Nous avons donc de fortes raisons de penser que ces boues de forages ne sont pas gérées comme il se doit, qu'elles sont soit déversées en pleine nature, soit peut-être stockées dans des fosses à purin, ce qui a été observé pour les boues d'un forage gazier en Suisse où 850 tonnes de boues ont été stockées ainsi durant plusieurs mois.

Les Collectifs français « NON au pétrole et gaz de schiste et de houille », gaz de couche en l'occurrence, demandent aujourd'hui instamment aux plus hautes autorités de l'Etat de prendre toutes les mesures pour que les citoyens puissent bénéficier dans les plus brefs délais d'informations fiables et complètes concernant ce

* Collectifs citoyens opposés à l'exploration et à l'exploitation des hydrocarbures « non conventionnels », à la fracturation du sous-sol, aux forages extrêmes et appelant à une véritable transition énergétique pérenne.

Lettre ouverte

forage. Nous exigeons que soient précisées de même, et de manière exhaustive, toutes les mesures prises par les autorités de notre pays, de manière générale et au cas par cas, pour l'élimination des effluents de ce forage et de tous les autres forages en cours en France. Nous exigeons qu'une enquête soit menée par les services de l'Etat afin de préciser les responsabilités concernant, dans le cas de la gestion des boues de forage, le non-respect et les manquements à la charte de l'environnement, à la directive sur l'eau, à la législation environnementale dans notre pays et à la directive REACH de manière générale.

Les Collectifs français "NON aux pétrole et gaz de schiste et de houille"*

NON AUX HYDROCARBURES DE SCHISTE ET DE HOUILLE,

NON AUX ÉNERGIES EXTRÊMES,

NI ICI NI AILLEURS, NI AUJOURD'HUI NI DEMAIN

Collectifs signataires :

Association Stop Forages Bugey (01), Collectif Haut-Bugey, non aux forages d'hydrocarbures (01), Collectif Stop Forages Bugey Sud (01), Collectif 07 Collectif Touche pas à mon schiste (07), Collectif Roynac (26), Collectif AJC LES MAGES (30), Collectif Auzonnet, Cèze et Ganière (30), Collectif Basta ! Gaz Alès (30), Collectif de Barjac (30), Collectif Camisgaz (30), Collectif Gard Rhodanien (30), Collectif Garrigue Vaunage (30), Collectif Hautes Cévennes (30), Collectif GDS Gardonnenque (30), Collectif Non au gaz de schiste Anduze (30), Collectif Roquedur-Le Vigan (30), Collectif Rochegude (30), Collectif Non au gaz de schiste (32), Collectif anti GDS du Ceressou (34), Collectif d'action contre l'AGCS (34), Collectif citoyen de Pézenas, Castelnau de Guers et environs (34), Montpellier Littoral contre les gaz, pétrole de schiste !" (34), Collectif Orb Jaur non au gaz de schiste (34), Écolectif Dégaze Gignac et Environs (34), L'ensemble des collectifs Stop GHRM 38, Collectif stop aux gaz de schiste (39), Collectif Causse Méjean – Gaz de schiste NON ! (48), Collectif citoyen "Stop Gaz d'hydrocarbures" de Lorraine et d'Alsace (54-55-57-67-68-88), Collectif houille-ouille-ouille (59/62), Collectif citoyen Ile de France Non aux GPDS , Collectif du Pays de Coulommiers (77), Collectif du pays fertois (77), Stop Pétrole de Schiste Sud (77), Collectif du Bocage Gâtinais (77-89-45), Collectif 91Non au gaz et huile (pétrole) de schiste, Collectif citoyen "Non aux forages d'hydrocarbures" Val-de-Travers (Suisse), Dindons de la Farce, Collectif des Taupes énervées

Lettre ouverte

Annexe (2) :

Courrier du 14 01 2014, de Mme Anne-Florie Le Clézio-Coron Chef du service prévention des risques DREAL Lorraine à Mme Subirana, membre de Jura Nature Environnement avec Mme Szynkier en copie

----- Original Message -----

From: [LE CLEZIO-CORON Anne-Florie \(Responsable\) - DREAL Lorraine/SPR](#)

To: Laurence S.

Cc: [SZYNKIER Diane \(Conseillere\) - Cabinet MEDDE/Conseillers Techniques](#) ; ["BLANC Patricia \(Directrice Générale de la Prévention des Risques\) - DGPR/DIRECTION"](#) ; ["GOELLNER Jérôme \(Chef du service SRT\) - DGPR/SRT"](#) ; Jean-Luc.PERRIN@developpement-durable.gouv.fr ; ["DURAND Jean-Marie \(Adjoint au Directeur Général de la Prévention des Risques\) - DGPR/DIRECTION"](#) ; [GAY Emmanuelle \(Directrice\) - DREAL Lorraine/Direction](#) ; [LOUIS Aurelien \(chef du bureau du sol et du sous-sol\) - DGPR/SRT/SDRCP/BSSS](#) ; [REMONT Sophie \(Sous-Directrice DGEC/DE /SD2\) - DGEC/DE/SD2](#)

Sent: Tuesday, January 14, 2014 10:40 PM

Subject: Re: TR: demande d'informations (copie de la première demande envoyée le 9 janv.2014

Bonsoir Madame,

Je fais suite au message que vous avez transmis à Mme Szynkier concernant le forage EGL en Moselle. C'est la DREAL Lorraine qui est en charge du contrôle de ces travaux et nous les suivons de près.

Vous trouverez ci-dessous les réponses à vos questions, en espérant qu'elles répondront à vos attentes,

Cordialement,

Anne-Florie Le Clézio-Coron

Chef du service prévention des risques

DREAL Lorraine

Tel : 03 87 56 42 16

Les questions portent sur les travaux de forage en cours pratiqués sur le site de Tritteling-Redlach, travaux autorisés par arrêté préfectoral du 17 septembre 2012 du préfet de la Moselle, dans le cadre du permis exclusif de recherches de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « Permis de Bleue Lorraine », attribué à la société European Gas Limited (EGL) par arrêté ministériel du 26 novembre 2004 et prolongé par arrêté ministériel du 9 avril 2010.

Voici en préliminaire quelques informations sur le déroulement des travaux de forage :

- Entre le 1er et le 17 juillet 2013, la société Vautrin Forage, spécialiste français du forage « eau », a procédé au forage, à la pose et à la cimentation des casings de 20" (505 mm) et 13 3/8" (339,7 mm) jusqu'à la cote - 145 m, comme prévu.
- Le 24 octobre 2013, la société SMP, spécialisée dans les forages pétroliers, a repris le forage et a atteint, le 2 novembre 2013, la cote - 478 m, base de la formation géologique du Bundsandstein. Constatant une perte anormale de boues de forage, la société a décidé de remonter le train de tiges pour procéder à un contrôle du puits. C'est au cours de cette opération qu'un incident technique s'est produit sur l'appareil de forage (rupture de chariot mobile entraînant le train de tiges) et que la tête de forage est restée bloquée à la cote - 433 m,

* Collectifs citoyens opposés à l'exploration et à l'exploitation des hydrocarbures « non conventionnels », à la fracturation du sous-sol, aux forages extrêmes et appelant à une véritable transition énergétique pérenne.

Lettre ouverte

immobilisant le train de tige entre - 133 m et - 433 m.

- La société EGL a donc décidé de démobiliser l' appareil de forage de la société SMP et de trouver un appareil plus performant, en l'occurrence un appareil de forage fourni par la société COFOR, autre spécialiste français des forages pétroliers. Depuis le 6 janvier 2014, la société COFOR procède à la récupération du train de tiges et de la tête de forage en procédant au surforage de la boue durcie située entre le train de tiges et la paroi du trou. Ces opérations devraient durer une à deux semaines, puis après une opération de contrôle du puits et la réalisation d'un bouchon de ciment en fond de trou, la reprise du forage devrait intervenir normalement, avec l'objectif (i) d'atteindre la base de la formation géologique du Permien et de poser et cimenter le casing de 9 5/8" (229,2 mm) et (ii) de poursuivre le forage dans la formation géologique du Carbonifère, casing de 7" (177,8 mm), jusqu'à la cote - 1500 m environ.

Concernant les effluents, boues et débris :

- A ce jour, aucun effluent liquide n'a été expédié en dehors du site, sachant que les opérations de forage sont essentiellement consommatrices d'eau. Le trafic constaté de véhicules avait pour objet l'alimentation en eau des opérations de forage. Pour l'essentiel, les eaux utilisées proviennent du bassin de stockage des eaux du site de Folschviller, l'autre partie provenant de l'eau traitée de la station de Créhange. Ce sont les tests de production du puits (qui ne pourront démarrer que lorsque le forage sera terminé), au cours des premiers jours, voire des premiers mois, qui seront producteur d'eau, eau potentiellement chargée en polluant. Cette eau, avant élimination, fera l'objet d'une analyse par l'exploitant afin de déterminer sa destination (centre de traitement à déterminer en fonction de l'analyse). La DREAL Lorraine a demandé à être informée des résultats d'analyse.

- S'agissant des boues de forage, celles-ci sont continuellement recyclées au cours des opérations de forage. A ce jour, aucune boue de forage n'a été expédiée en dehors du site ; les boues produites, d'un volume estimé à 25 m3, sont entreposées dans un bassin étanche situé dans l'emprise du site. Elles seront réutilisées dans la poursuite du forage. Néanmoins, une mesure a été effectuée sur un échantillon, le 28 octobre 2013, par le laboratoire allemand H. Marx. Cette mesure n'appelle pas de remarque particulière.

- Concernant les « cuttings » débris des roches forées additionnés de ciment, d'un volume de 37,5 m3, ceux-ci après analyse, ont été évacués par une entreprise pour valorisation en BTP : analyse effectuée le 28 octobre 2013 sur un échantillon, au regard des seuils de l'arrêté du 28 octobre 2010 relatif aux installations de stockage de déchets inertes. Une attention particulière sera portée sur les cuttings produits lors de la traversée de la formation géologique du Carbonifère.

Pour toutes ces raisons, les inquiétudes des habitants concernant des rejets ne nous paraissent pas fondées.

(...)

Lettre ouverte

Annexe 3 : Résumé et extrait des Conclusions d'un rapport Jacques Ricour du BRGM, rédigé en 1982

Etude de la qualité des eaux d'exhaure
du Bassin Houiller Lorrain
Jacques Ricour

B.R.G.M.
9 juin 1982
BIBLIOTHEQUE

RESUME

L'étude de la minéralisation des eaux d'exhaure du Bassin Houiller Lorrain et la comparaison avec les résultats disponibles sur les bassins de la Ruhr et de Silésie ont été entreprises sur financement conjoint du Ministère de l'Industrie et de l'Agence Financière de Bassin Rhin-Meuse.

Cette minéralisation paraît être commandée par le contexte structural et hydrogéologique. Elle résulte d'un mélange d'eaux jeunes peu minéralisées superficielles et d'eaux fossiles, minéralisées et profondes, de faciès chloruré - sodique.

Les éléments en traces tels que strontium, baryum, brome, bore, lithium, iode présentent des concentrations croissantes avec la profondeur et avec la minéralisation de même que, vraisemblablement, la radioactivité totale des eaux qu'il conviendrait de confirmer par des analyses.

Lettre ouverte

- 14 -

4 - CONCLUSIONS

L'étude de la minéralisation (majeurs et traces) des eaux d'exhaure du Bassin Houiller Lorrain et la comparaison avec les résultats disponibles sur les bassins de la Ruhr (Allemagne) et de la Silésie (Pologne) a permis de cerner la répartition dans l'espace de la qualité des eaux d'exhaure, de faciès à dominante chlorurée - sodique.

Si cette minéralisation est commandée par le contexte structural et hydrogéologique, elle résulte d'une superposition (avec zone de transition) d'eaux jeunes peu minéralisées infiltrées au cours du Quaternaire et d'eaux fossiles très minéralisées profondes, ayant évolué au contact d'un réservoir confiné. Il s'y ajoute l'influence des exploitations minières.

Les éléments en traces tels que strontium, baryum, brome, lithium... présentent des gradients de concentration croissant avec la profondeur et la minéralisation, de même que, vraisemblablement, la radioactivité totale des eaux qu'il conviendrait de confirmer par des analyses.

La poursuite de cette démarche nécessiterait des prélèvements d'eau sélectionnée aux différents étages des sièges et la recherche d'éléments en traces des colonnes IA, IIA et VIIB du tableau de Mendeleïv. Cette recherche s'avèrera toutefois difficile et coûteuse, la mesure analytique de ces traces étant oblitérée par les fortes concentrations en éléments majeurs - chlorures alcalins en particulier -.

Le contrôle et l'origine de la radioactivité des eaux d'exhaure du Bassin Houiller Lorrain mériteraient aussi d'être précisés en regard de l'utilisation potentielle de cette exhaure à l'aval du carreau des